

Sées. La Communauté de communes des Sources de l'Orne conseille les habitants dans la rénovation de leurs logements

La Communauté de communes des Sources de l'Orne accompagne les habitants qui souhaitent rénover leurs logements.



Jonathan Hellec (à gauche) de l'association INHARI et Eric Le Carvenec, vice-président de la CdC, ont officialisé la convention, jeudi 23 décembre.

En complément de l'**Opération programmée d'amélioration de l'habitat** (OPAH) active depuis 2018 et qui accompagne, gratuitement, un propriétaire occupant ou un propriétaire bailleur à la constitution d'un dossier concernant son logement et des travaux de rénovation énergétique, la **Communauté de communes des Sources de l'Orne** (CdC) finance désormais l'Espace Conseil France Rénov'régional (conseils et informations à destination du public sur la rénovation de son habitat).

« Nous avons voulu accompagner, gratuitement, certains particuliers qui se retrouvaient au-dessus des conditions de ressources pour entrer dans le cadre de l'OPAH et qui étaient donc exclus de ce soutien, » explique Eric Le Carvenec, le vice-président de la CdC en charge de l'urbanisme.

Etude du projet

Ils seront assistés par l'association INHARI qui accompagne les collectivités dans la rénovation immobilière et représente l'Espace France Rénov'régional dans l'Orne.

Financés par la Région Normandie et la CdC des Sources de l'Orne, les techniciens étudieront de manière neutre et indépendante les aspects techniques et financiers d'un projet pour des améliorations qui peuvent aborder l'isolation thermique, le remplacement de menuiseries, le système de chauffage ou encore la ventilation...

« Nous apportons des conseils, après un audit de la maison, nous assurons la recherche d'artisans, un accompagnement pour les devis et un suivi dans la réalisation des travaux. Nous montons un dossier avec les aides éligibles pour chacun. » **Jonathan Hellec** - Agence INHARI

« Il y a incontestablement sur le territoire de la CdC beaucoup de logements qui pourraient bénéficier de ces actions, selon Jordan Huret chargé territorial au sein de la CdC. Par conséquent, des économies d'énergie sont à réaliser. Et on sait que, dans les mois à venir, le poste chauffage et électricité dans un budget va peser de plus en plus. Il ne faut pas hésiter à prendre rendez-vous et exposer les caractéristiques de chaque logement. Cette action est limitée dans le temps, à compter du 1^{er} janvier 2022, et pour une durée de 15 mois. » **Eric Le Carvenec** - Vice-président de la CdC

Les conseillers accueillent les personnes intéressées, sur le bassin de vie de la CdC, tous les deuxièmes jeudis du mois lors d'une permanence locale, de 9 h 30 à 12 h, dans les locaux de l'Espace France Services, cour Jean-Mazeline à Sées.

Pour un premier rendez-vous, se munir du dernier avis d'imposition.

Téléphone : 02 61 67 18 85